

<https://www.snetap-fsu.fr/Nouveau-referentiel-metier-pour-les-enseignant-es-animateur-trices-d-ESC-une.html>



Nouveau référentiel métier pour les enseignant-es-animateur-trices d'ESC : une victoire pour les personnels ?

Date de mise en ligne : mercredi 10 septembre 2025

- Pédagogie - Éducation Socioculturelle ESC -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un référentiel métier qui renforce nos objectifs pédagogiques et nos missions

Ce sera :

- L'occasion d'appuyer l'utilité de nos réseaux régionaux dans une époque et un contexte financier qui les malmènent. La note de préparation des forums ALESA l'explique : " Les réseaux régionaux Cultures, Médias et Associations, là où ils sont dynamiques, intègrent cette nouvelle visée dans les rencontres qui existent déjà."
- Dans les régions où cette modalité n'existe pas et que le réseau CMA n'a pas la capacité de le faire, l'initiative peut venir d'un établissement qui assure la coordination de rencontres qui devront réunir au moins 4 ALESA de 4 [EPLEFPA](#) différents.
- L'occasion d'appuyer les missions d'animation des territoires et l'implication sans cesse croissante de l'[ESC](#) pour le rayonnement de l'[EPL](#) dans son environnement (rien dans ce sens sur nos fiches individuelles).
- L'occasion de réaffirmer la confiance envers les collègues sur leurs capacités à définir eux-mêmes comment utiliser leur tiers temps !
La Note de service pointe à juste titre les évolutions majeures des pratiques sociales et culturelles des apprenant·es. Elle insiste sur l'impact profond de l'usage des écrans. Elle encourage donc les collègues à adapter leurs pratiques en les assurant de moyens logistiques et organisationnels. Mais de quels moyens parle-t-on ? Le flou qui entoure les moyens annoncés risque de laisser les enseignant·es seul·es face à des enjeux éducatifs majeurs. Il ne suffit pas de lister les espaces dédiés à l'animation pour répondre à ces mutations. **Nous continuerons à demander que les moyens soient clairement fléchés. Les propositions ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels !**

Des dangers évités : la lettre de mission et l'entretien individuel

Lors des échanges avec la [DGER](#), deux points ont fait l'unanimité : le projet de Note de service nous proposait une lettre de mission et un entretien individuel avec le D1 pour lister et vérifier nos actions sur notre temps d'animation. Cela a été ressenti à l'unanimité comme un moyen de surveillance et d'orientation de l'utilisation de ces heures d'animation. En plus, la Note de service évoque un calcul de 4h à passer avec les apprenant·es, contigeant ainsi les différentes missions que nous devons effectuer.

Nos interventions ont réussi à "assouplir" ces deux éléments, Nous allons avoir à écrire une "fiche individuelle d'actions d'animation" pour annoncer en début d'année nos activités, en faire le bilan en fin d'année, mais sans avoir à la co-signer avec le D1. Il nous faudra toutefois être très vigilant·e à ce que la direction n'utilise pas ce document comme moyen de pression et comme outil pour orienter nos activités alors même que les enseignant·es sont fondé·es à expertiser eux-mêmes les besoins. La production de tels documents reste cependant chronophage.

Des risques qui demeurent : l'utilitarisme et la volonté de contrôle

Les précisions demandées sur la répartition des 8h d'animation pour un [ETP](#) démontrent le souci de l'administration de contrôler nos activités d'animation. Le tableau que nous avons à compléter au verso de cette fiche individuelle nous amène à déclarer nos intentions d'animation en privilégiant les temps face à face ou côte à côte : des demandes que nous entendons depuis de nombreuses années et qui visent à nous cantonner à des temps de garderie en opérant une confusion entre animation et fonction de surveillance.

Ces nouvelles notions de face à face et de côte à côte sont à même de susciter la défiance.

Peut-on imaginer que depuis 60 ans les enseignant·es d'ESC n'imaginent pas leur temps d'animation au service de leurs élèves ? Au service de leurs apprentissages, de leur implication au sein des ALESA, de leur intégration sociale et culturelle ?

Enfin, c'est un secret de polichinelle que de dire que dans certains établissements, l'ESC n'est envisagée que comme un outil de valorisation au sein des territoires.

Une nécessité : un statut clair reconnu par un décret

Cette publication, l'ensemble des échanges qui l'ont précédée, comme les réalités disparates du terrain démontrent, une fois de plus et s'il en était encore besoin, la nécessité de publication d'un décret sécurisant le statut particulier des enseignant·es d'ESC. Le SNETAP-[FSU](#), fort de ses mandats de congrès, continue et continuera à œuvrer sans relâche en ce sens !